SODECC AUDIT
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Créateurs de confiance

Gilles CORDIER
commissaire
aux comptes

Pierre PAPROCKI
commissaire
aux comptes

Anne FOURNY
commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD
commissaire
aux comptes

43 rue des Mines
CS 23102
25403 AUDINCOURT CEDEX
tél. 03 81 35 51 41
fax. 03 81 30 63 33
audit@sodecc.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Rapport sur les comptes annuels : 16 pages

Présenté à :

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association
AGCNAM de Bourgogne - Franche-Comté
*(Association de **G**estion du **C**onservatoire National des **A**rts et **M**étiers de Bourgogne – Franche-Comté)*
13, rue Thierry Mieg
90010 BELFORT Cedex

par

Cécile BUESSARD,
Commissaire aux Comptes,
Responsable technique.

SARL de commissariat aux comptes au capital de 9 900€ inscrite près de la Cour d'appel de Besançon
RCS Belfort TC 417 631 595 • Code APE 6920Z • TVA intracomm FR20 417 631 595

SODECC AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association
AGCNAM de Bourgogne – Franche-Comté
(Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers)
13, rue Thierry Mieg
90010 BELFORT Cedex

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ***AGCNAM Bourgogne – Franche Comté*** *relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

SODECC AUDIT SARL Commissariat aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « charges à payer » de l'annexe des comptes annuels relatives aux modalités financières et comptables de transfert d'activité à compter du 01/09/2017 des missions du CNAM en Bourgogne gérées auparavant par l'établissement public.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

La note « produits à recevoir » de l'annexe expose les modalités de calcul des produits à recevoir au 31/12/2017 pour la facturation des formations ainsi que les modalités de rattachement des subventions dédiées.

Dans le cadre de notre appréciation, des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport moral et des autres documents adressés aux membres de votre association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

SODECC AUDIT SARL Commissariat aux Comptes

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

SODECC AUDIT SARL
Commissariat aux Comptes

En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*

- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*

- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*

- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à BELFORT, le 13 juin 2018

Pour SODECC AUDIT SARL :

Cécile BUESSARD,
Commissaire aux Comptes,
Responsable technique.

SODECC AUDIT SARL
Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 040	512	1 528		1 528	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	8 347	6 441	1 906	3 539	1 633-	46.15-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	83 326	70 126	13 201	14 210	1 009-	7.10-
	Immobilisations en cours	15 534		15 534		15 534	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	39 000		39 000	19 500	19 500	100.00
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	820		820	808	12	1.50
	Total I	149 067	77 079	71 988	38 056	33 932	89.16
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	644 863		644 863	420 504	224 360	53.35
	Autres créances	371 032		371 032	10 821	360 211	NS
	Valeurs mobilières de placement	121 863		121 863	121 863		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 122 507		1 122 507	1 111 437	11 071	1.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	197		197	8 583	8 386-	97.71-
	Total III	2 260 462		2 260 462	1 673 207	587 255	35.10
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 409 529	77 079	2 332 450	1 711 263	621 187	36.30

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SOGESCO AUDIT SARL
Commissariat aux Comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 298 685	1 264 105	34 580	2.74
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	184 936	34 580	150 356	434.80
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 939	8 730	3 791-	43.43-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	1 488 560	1 307 416	181 145	13.86
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 901	191 883	11 982-	6.24-
	Dettes fiscales et sociales	167 361	111 803	55 558	49.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	391 536	960	390 576	NS
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	105 092	99 202	5 890	5.94
	Total IV	843 889	403 848	440 042	108.96
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 332 450	1 711 263	621 187	36.30

(1) Dont à plus d'un an 738 798 304 646
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

SODEC AUDIT SARL Commissariat aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	941 663	823 537	118 125	14.34
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	577 667		577 667	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	39 425	14 258	25 167	176.51
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	1 006	60	946	NS
Total I	1 559 761	837 856	721 906	86.16
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	282 736	283 408	672-	0.24-
Impôts, taxes et versements assimilés	3 316	2 525	791	31.34
Salaires et traitements	484 518	364 566	119 952	32.90
Charges sociales	173 515	140 618	32 898	23.40
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 317	12 722	3 405-	26.76-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		8 637	8 637-	100.00-
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	428 641	20	428 621	NS
Total II	1 382 043	812 494	569 549	70.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	177 718	25 361	152 356	600.74
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SODECC AUDIT SARL Commissariat aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	4 512	7 167	2 655-	37.04-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4 512	7 167	2 655-	37.04-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	15-	15	30-	200.00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	15-	15	30-	200.00-
2. Résultat financier (V-VI)	4 527	7 152	2 625-	36.70-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	182 245	32 513	149 731	460.52
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 791	3 787	5	0.12
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	3 791	3 787	5	0.12
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17		17	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	17		17	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 774	3 787	12-	0.33-
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 083	1 720	637-	37.03-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 568 065	848 809	719 255	84.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 383 128	814 229	568 899	69.87
Solde intermédiaire	184 936	34 580	150 356	434.80
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	184 936	34 580	150 356	434.80

SODECC AUDIT SARL Commissariat aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 332 449.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 559 761.17 Euros et dégageant un excédent de 184 936.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Etablissement Public du CNAM a transféré en date du 1er septembre 2017 les activités et le personnel de l'ancienne région Bourgogne à l'association AG CNAM BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SODECC AUDIT SARL
Commissariat aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	8 347		2 040
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	77 163		6 163
Immobilisations corporelles en cours			15 534
TOTAL	77 163		21 697
Autres titres immobilisés	19 500		19 500
Prêts, autres immobilisations financières	808		12
TOTAL	20 308		19 512
TOTAL GENERAL	105 818		43 249

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 387	10 387
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			83 326	83 326
Immobilisations corporelles en cours			15 534	15 534
TOTAL			98 860	98 860
Autres titres immobilisés			39 000	39 000
Prêts, autres immobilisations financières			820	820
TOTAL			39 820	39 820
TOTAL GENERAL			149 067	149 067

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	4 808	2 145		6 953
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62 954	7 172		70 126
TOTAL	62 954	7 172		70 126
TOTAL GENERAL	67 762	9 317		77 079

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 145				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 172				
TOTAL	7 172				
TOTAL GENERAL	9 317				

SODECC AUDIT SARL Commissariat aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	29 459		29 459		
TOTAL	29 459		29 459		
TOTAL GENERAL	29 459		29 459		
Dont dotations et reprises d'exploitation			29 459		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	820	820	
Autres créances clients	644 863	644 863	
Personnel et comptes rattachés	3 355	3 355	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 716	1 716	
Divers état et autres collectivités publiques	347 667	347 667	
Débiteurs divers	18 294	18 294	
Charges constatées d'avance	197	197	
TOTAL	1 016 911	1 016 911	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	179 901	179 901		
Personnel et comptes rattachés	93 749	93 749		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 296	69 296		
Impôts sur les bénéfices	1 083	1 083		
Autres impôts taxes et assimilés	3 233	3 233		
Autres dettes	391 536	391 536		
Produits constatés d'avance	105 092	105 092		
TOTAL	843 889	843 889		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

SODECC AUDIT SARL Commissariat aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	297 178
Autres créances	349 383
Total	646 561

Les produits à recevoir au 31/12/2017 sont calculés de la manière suivante :

Pour les formations : montant de la facturation 2018 ou budget de l'année universitaire 2017/2018, multiplié par les pourcentages suivants, en fonction de la période concernée, moins les sommes déjà facturées au 31/12/2017 :

* Recettes pour l'année universitaire x 33,33%,
* Recettes pour le 1er trimestre 2017/18 x 100%,
* Recettes pour le 1er semestre 2017/18 x 72,2%,
* Recettes sur une période donnée -> au réel en fonction du nombre d'heures sur la période.

Pour les subventions : montant de la subvention selon le montant accordé, multiplié par le pourcentage lié à la période concernée, moins les sommes déjà reçues au 31/12/2017 :

* Subvention en année civile x 100%,
* Subvention en année universitaire 17/18 x 33,33%.

SODECC AUDIT SARL
Commissariat aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FAE	
- FAE 2017 - 70611410	33 468
- FAE 2017 - 70611420	3 380
- FAE 2017 - 70611510	27 419
- FAE 2017 - 70611520	3 222
- FAE 2017/18 - 70611200	78 714
- FAE 2017/18 - PL+QSA+RC	14 333
- FAE 2017/18 - AFPI LP CAPPI	10 000
- FAE 2017/18 - Prod° Animales	6 933
- FAE 2016/17 - Eco construct°	28 000
- FAE 2017/18 - Eco construct°	9 333
- FAE 2017 - 70611411	75 236
- FAE 2017 - 70611511	7 139
SUBVENTION CR BFC A RECEVOIR	
- 60% Subv CR BFC 2017 A RECEV.	300 000
- Subv. CC NEVERS SOLDE 2016/17	11 000
- Subv. CC CHALONS-S/SAONE 2017	15 000
- 60% Subv. CR MOVSC 2017	15 000
- PAR Subv. CC NEVERS 17/18	6 667
ORGANISMES - PRODUITS A RECEVOIR	
- IJSS à recevoir	1 716
Total	646 561

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 659
Dettes fiscales et sociales	126 561
Autres dettes	385 111
Total	587 331

L'AG CNAM de Bourgogne-Franche-Comté a repris, à la suite de l'Etablissement Public au 01/09/2017, la mission du CNAM en Bourgogne. A ce titre, il a été convenu entre les deux entités, qu'une convention définissant les modalités financières et comptables de transfert d'activité serait établie au cours de l'année 2018, afin de solder la répartition définitive des produits et la compensations des charges de l'année civile 2017. Cette convention n'était pas encore établie au 31/12/2017. L'AG CNAM ayant perçu des produits au titre de l'année complète 2017 (notamment des subventions), une compensation financière de 385 111 euros a été provisionnée en charges à payer vis à vis de l'Etablissement Public sur la base de 8/12 ème des sommes perçues ou à recevoir.

SODECC AUDIT SARL Commissariat aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges à payer

	Montant
FAC NON PARV-FOURNISSEURS	
- FNP SOCECC 6/12	1 500
- FNP INTERVENANTS EXT 2017	1 375
- FNP AFPI LICENCE RH 2017/18	15 000
- FNP locat° utbm 2017/2018	3 000
- FNP utbm CRI 2017/18	149
- FNP CNAM EAD 2017	12 000
- FNP SOGESCO 2017	3 300
- FNP téléphone utbm 2017/18	1 817
- FNP CONTRIB CNAM 2017 Bourgogn	14 190
- FNP FRAIS CD Coord. Acad. 16/17	17 000
- FNP locat° ub 09 à 12/2017	5 448
- FNP ub 09 à 12/17 - affranch.	880
DETTES PR POUR CONGES A P	
- Provisions pour congés payés	24 552
- Provision Préca + CP - CDD	4 999
PERSONNEL - CHARGES A PAYER	
- PROV. Brut VACATAIRES 2017	60 912
- PROV PRIME NOEL restant à verser	2 850
DETTES PROVISIONNES CONGE	
- Provisions pour congés payés	11 048
- Provision CP + Préca - CDD	2 250
COTISATIONS - CHARGES A PAYER	
- PROV CS/ Brut VACATAIRES 17	15 435
- PROV. CS S/ PRIME NOEL restant à verser	1 283
ETAT-CHARGES A PAYER	
- AGEFOS 2017	3 233
ETABLISSEMENT PUBLIC - CAP	
- EP - QP FRAIS 8/12ème de 2017	385 111
Total	587 331

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	197
Total	197
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	105 092
Total	105 092

Les produits constatés d'avance sont calculés selon les méthodes suivantes :

* Cours du soir / HTT = 45% x (Recettes S1 2017/18 encaissées + FAE S1 2017/18),
* CFA SUP = Facturé au 31/12/2017 - 33,33% x Budget 2017/18
* VAE = 45% * Facturé au 31/12/2017.

SODECC AUDIT SARL Commissariat aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVAN			
- CCA LOYER T1 2018 BNP	197		
Total	197		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVAN			
- PCA HTT S1 17/18 - FC	3 541		
- PCA CFA Sup 2017/2018	73 999		
- PCA HTT S1 17/18 - B	14 127		
- PCA 2017/18 - VAE 706113 - FC	3 013		
- PCA 2017/18 - VAE 706113 - B	10 412		
Total	105 092		

SODECC AUDIT SARL
Commissariat aux Comptes